



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Toulouse, le 28/09/2018

L'inspection pédagogique régionale
Histoire-géographie

à

Mesdames et messieurs les professeurs
S/c du chef d'établissement

Objet : Lettre de rentrée

Secrétariat des IA-IPR

Jocelyne Zanette
Téléphone
05.36.25.72.14

Courriel
secretariat.ipr@ac-toulouse.fr

Adresse postale :
CS 87 703
31077 Toulouse
cedex 4

Adresse physique :
75, rue Saint Roch
Toulouse

Encart commun à toutes les disciplines

Au collège

Pour cette troisième rentrée de la mise en place de la réforme du collège, une attention particulière est à porter sur :

- Les « devoirs faits ». Coordonné par l'équipe éducative, organisé pour assurer au mieux le lien entre travail en classe et travail hors la classe, le dispositif permet aux élèves volontaires d'être accompagnés dans la réalisation du travail donné à faire en dehors de la classe afin de favoriser les progrès et la réussite de chacun. Un document académique pédagogique « repères devoirs faits » est disponible sur le portail pédagogique de l'académie.
- L'évaluation de début de 6ème. Les acquis des élèves sont évalués en français et en mathématiques pour permettre aux enseignants d'adapter leurs pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins de chaque élève.
- L'évaluation des progrès et acquis des élèves qui s'appuie sur des bilans périodiques établis dans le cadre d'une démarche collégiale et concertée.
- L'AP. L'accompagnement personnalisé permet à tous les élèves d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences et permet de répondre à leurs éventuelles difficultés. C'est également un temps qui contribue à la construction du projet d'orientation de l'élève.
- Les EPI. Ces enseignements pratiques interdisciplinaires favorisent, par la pédagogie de projet, l'autonomie des élèves et le travail collectif, coopératif et collaboratif.

La réforme du lycée en cours renforce la nécessité, au collège, d'un travail d'orientation active, fondé sur les domaines d'appétence des élèves, afin de préparer l'entrée au lycée général, technologique ou professionnel dans les meilleures conditions.

Au lycée,

- Les tests de positionnement en seconde vont permettre de faciliter la construction d'un accompagnement personnalisé fondé sur les besoins effectifs des élèves, concernant l'expression écrite et orale et les compétences en mathématiques. L'aide à l'orientation, en fonction des aptitudes et des compétences acquises des élèves, est également un des enjeux majeurs de l'accompagnement personnalisé. Les choix d'orientation de l'élève s'affineront en fonction de la construction de son projet ; pour la voie générale, choix d'enseignements de spécialité ; pour la voie technologique, choix parmi les 8 séries qui restent inchangées.
- L'évolution de la voie générale vers un baccalauréat unique amène les équipes pédagogiques et éducatives à mener une réflexion sur la construction des enseignements du tronc commun et des enseignements de spécialité. Certains de ces enseignements s'appuient sur plusieurs disciplines et nécessiteront un travail collaboratif pour leur mise en œuvre.
- Les séries de la voie technologique restent au nombre de huit.



2/5

Chères et chers collègues,

Tout d'abord, nous tenons à souhaiter à chacune et à chacun une bonne rentrée ainsi qu'une année scolaire fructueuse. Nous sommes particulièrement heureux d'accueillir les nouveaux venus dans l'académie et félicitons chaleureusement l'ensemble des lauréats des différents concours et listes d'aptitude.

Le groupe histoire-géographie des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux, accueille cette année un quatrième collègue, Cédric Marty. Suite à son arrivée, une nouvelle répartition des zones d'inspection a été effectuée ; vous la trouverez en fin de cette lettre de rentrée. L'action du groupe des IA-IPR est coordonnée par François Icher qui par ailleurs, s'est vu confier par la directrice la direction du pôle civique académique.

Pour contacter l'inspection pédagogique régionale :

Secrétariat des IA-IPR au 05.36.25.72.14/15/16 ou bien envoyer un courriel à l'adresse suivante: secretariat.ipr@ac-toulouse.fr.

Pour contacter les inspecteurs directement et/ou individuellement :

T.CASSOU: thierry.cassou@ac-toulouse.fr

F.ICHER: francois.icher@ac-toulouse.fr

C.MARTY: cedric.marty1@ac-toulouse.fr

F.VERGEZ: fabien.vergez@ac-toulouse.fr

I RESULTATS AUX EXAMENS DANS L'ACADEMIE DE TOULOUSE

DNB :	11.84
BAC série L :	11, 22
BAC série ES :	11, 27
Bac série S :	11.35
Bac série STMG :	12,05
Bac série ST2S :	12,07
Bac série STHR :	11,25
Epreuves anticipées :	
Série STD2A :	12,98
Série STI2D :	11,63
Série STL :	11,44

II NOUVEAU PROGRAMME en enseignement moral et civique

Le nouveau programme d'enseignement moral et civique de l'école et du collège à mettre en œuvre pour la présente année scolaire a été publié au BOEN n°30 du 26 juillet 2018. Une version PDF vous a déjà été transmise individuellement avec la première lettre d'information de l'inspection pédagogique régionale.

III FORMATION

1) Formation initiale (stagiaires)

Cette année, nous accueillons 54 professeurs d'histoire-géographie stagiaires (46 pour le public et 8 pour le privé sous contrat).

Comme en 2017-2018, nos nouveaux collègues exercent à mi-temps en établissement, (collège ou lycée). Dans le cadre de leur entrée dans le métier, ils sont accompagnés par un professeur-tuteur en établissement. En complément, ils bénéficient d'une formation à l'ESPE, deux journées par semaine, le mardi et le mercredi ; un tuteur ESPE suit également chaque stagiaire.

Durant leur année de stage, les stagiaires préparent soit un Master MEEF2 soit, pour ceux qui ont déjà un master recherche, un parcours adapté avec un mémoire qui reflète leur réflexion sur une pratique professionnelle choisie. Ils sont donc à la fois professeurs stagiaires et étudiants. Nous remercions vivement les professeurs tuteurs qui ont accepté d'accompagner l'entrée dans le métier de nos nouveaux collègues.



3/5

2) Préparation aux concours

Les inscriptions aux concours de la session 2019 s'effectuent par internet du 11 septembre 2018 au 11 octobre 2018, 17 heures, heure de Paris.

Le calendrier des différents concours est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98448/calendrier-des-concours-de-recrutement-d-enseignants-du-second-degre-de-la-session-2016.html>

Des modules en vue de la préparation des concours internes, capes interne et agrégation interne, sont proposés dans le cadre du Plan Académique de Formation. Vous pouvez retrouver l'ensemble des programmes de la session 2019 et les rapports de jury sur le site du ministère.

3) Certifications complémentaires (CAPPEI, CAFFA, DNL, HDA, LCA...)

Le calendrier des certifications vous est régulièrement communiqué via la lettre de l'inspection pédagogique régionale et le site disciplinaire. Ces certifications vous permettent de candidater sur des postes spécifiques lors des mouvements inter et intra académiques.

4) Formation continue

Le plan est accessible via l'adresse suivante : <http://web.ac-toulouse.fr/paf/>

IV INFORMATIONS DIVERSES

1) A propos des informations disciplinaires

Les informations disciplinaires sont diffusées :

- via votre boîte de messagerie professionnelle, avec une lettre d'information de l'inspection pédagogique régionale
- via le fil Twitter : https://twitter.com/hgemc_tlse
- via le site disciplinaire : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/hgemc>

Nous vous rappelons par ailleurs l'intérêt à consulter le portail national d'histoire-géographie : <http://eduscol.education.fr/histoire-geographie/>

2) Adresse professionnelle académique

En cette période de rentrée, nous signalons une fois encore la nécessité d'utiliser l'adresse de courriel professionnelle. Nous tenons à vous rappeler que toutes les informations officielles à votre destination, ainsi que les lettres de l'inspection pédagogique régionale sont envoyées via la liste de diffusion académique (liste SYMPA) qui regroupe les adresses électroniques professionnelles des professeurs de notre discipline. De même, nous attirons votre attention sur le fait qu'un message envoyé à l'inspection pédagogique via votre boîte personnelle, peut être bloqué par les serveurs académiques.

Nous demandons donc à ceux qui ne l'auraient pas encore fait, d'activer leur adresse professionnelle de courriel et de la consulter régulièrement. Il vous faut également veiller à supprimer définitivement les anciens messages sous peine de saturation de votre messagerie. Le service informatique du rectorat nous signale régulièrement leur nombre conséquent. Vous pouvez aussi effectuer une redirection de vos messages vers une autre adresse. Pour mémoire, chaque professeur dispose d'une adresse électronique professionnelle construite de la manière suivante : prénom.nom@ac-toulouse.fr.

En cas de difficulté, nous vous invitons à vous rapprocher du référent numérique de votre établissement.

3) Commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale

Après quatre années d'actions et de projets marquées par une forte mobilisation au sein de l'académie de Toulouse, le centenaire de la Première Guerre mondiale est en passe de s'achever. La fin de ce cycle commémoratif permettra de s'interroger sur les modalités de sorties de guerre (de l'armistice aux traités de paix), de dresser un bilan du conflit à plusieurs échelles et de confronter l'histoire et les mémoires de la Grande Guerre en France et dans le monde.

L'année s'articulera autour de figures et de cérémonies qui bénéficieront d'une visibilité particulièrement forte :

2018 est une année consacrée à Georges Clemenceau, président du conseil et ministre de la guerre à partir du 17 novembre 1917. Un site dédié propose des ressources et des informations pratiques pour les établissements qui souhaitent y participer. www.clemenceau2018.fr



4/5

Quelques jours avant le centenaire de l'armistice, le Président de la République se rendra dans les départements français qui ont été le théâtre de combats de 1914 à 1918. Le 11 novembre 2018, la France invitera tous les chefs d'Etat et de gouvernement des nations belligérantes à Paris pour une cérémonie de commémoration internationale. Une séquence bilatérale sera également organisée avec l'Allemagne.

La Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale invite les établissements scolaires à participer aux cérémonies commémoratives officielles qui se dérouleront autour du 11 novembre 2018 dans chaque commune. Leur caractère historique et symbolique inscrit de fait l'événement dans le champ de l'histoire et de l'enseignement moral et civique et offre une occasion pertinente pour amener les élèves à s'interroger sur le sens de ces cérémonies, leurs formes et les acteurs qu'elles rassemblent, et sur la force que revêt encore ce conflit un siècle après.

La fin du cycle commémoratif permettra également de valoriser les actions conduites dans les établissements par les élèves et leurs enseignants depuis cinq ans. En juin dernier, 19 dossiers de demande de labellisation ont été déposés auprès de la Mission du Centenaire, ce qui porte à plus de 200 le nombre de projets ayant fait cette démarche depuis 2013 dans notre académie. Le comité académique du centenaire placé sous l'autorité du référent mémoire, défense et citoyenneté, François Icher, travaille actuellement à la mise en œuvre d'actions et de manifestations valorisant cette appropriation du centenaire par les écoles, collèges et lycées.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site académique dédié <http://www.ac-toulouse.fr/pid30232/centenaire-de-la-premiere-guerre-mondiale.html>.

4) Le concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD)

Le CNRD est ouvert aux collégiens de troisième et aux lycéens en France et dans les établissements scolaires français à l'étranger. Il perpétue chez les élèves la mémoire de la Résistance et de la Déportation pour leur permettre de s'en inspirer et d'en tirer des leçons civiques dans leur vie d'aujourd'hui. Pour l'année scolaire 2018-2019, le thème retenu est "Répressions et déportations en France et en Europe, 1939-1945. Espaces et histoire".

On pourra se référer, comme chaque année, au document pédagogique élaboré par l'une des fondations de mémoire partenaire du concours. Il est également conseillé de consulter le portail officiel du concours, réalisé et animé par Canopé à la demande du ministère. Cet espace est destiné à référencer les informations officielles, les ressources et les outils pédagogiques utiles aux candidats. Il est accessible à l'adresse suivante : <https://www.reseau-canope.fr/cnrd>

5) Commémoration du 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Le 10 décembre 1948, au palais de Chaillot à Paris, les 58 États membres qui constituaient alors l'Assemblée générale des Nations unies adoptaient la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Les Nations unies fixaient ainsi une norme commune pour tous les pays, s'engageant à ce que tous les êtres humains soient traités sur un même pied d'égalité, en dignité et en droit, quels que soient leur nationalité, lieu de résidence, sexe, origine, couleur, religion, langue ou toutes autres conditions. L'année 2018 en commémore le 70ème anniversaire.

La connaissance, la compréhension et l'appropriation par les élèves du texte de la Déclaration, de sa portée historique et de son actualité font partie intégrante de la mission d'éducation à la citoyenneté de l'École, qui consiste à préparer les élèves à respecter autrui, à vivre en société et à devenir des citoyens responsables et libres, conscients des règles et des principes qui fondent la démocratie. Dans cette perspective, l'ensemble des écoles et des établissements est appelé à s'associer à cette commémoration nationale et internationale, durant l'année scolaire 2018-2019, en menant un travail éducatif et pédagogique avec les élèves. Vous êtes invités à consulter la page éducol dédiée à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle comprend notamment un dossier pédagogique et des ressources pour aider les enseignants à appréhender avec leurs élèves selon leur âge, leur niveau et les programmes d'enseignement, la genèse du texte et sa signification pour les jeunes générations. Sont également proposés des exemples de séquences pédagogiques pour notamment développer des projets avec les élèves des classes, de l'enseignement élémentaire à la terminale : projets artistiques, jumelages, expositions, organisation de rencontres et de débats, utilisation des réseaux sociaux



5/5

6) revue Pastel

Dans ce premier trimestre de l'année scolaire 2018-2019, paraîtra le numéro 9 de Pastel, la revue académique d'histoire-géographie, consacré au thème suivant : "Enseigner les questions socialement vives".

De l'enseignement de l'histoire de la Shoah à l'enseignement des faits religieux, de nombreuses questions sont abordées par des spécialistes reconnus et des professeurs de l'académie qui témoignent de leurs pratiques et/ou de leurs interrogations. Disponible sur le site disciplinaire, un exemplaire de ce numéro vous sera directement envoyé via votre adresse professionnelle.

7) Colloques nationaux

Le Festival International de Géographie (FIG) de Saint-Dié se déroule les 5, 6 et 7 octobre 2018. Le thème retenu pour cette année est « La France demain ». Les pays nordiques seront les invités officiels de cette session. Pour en savoir plus (programme détaillé, modalités pratiques etc.), vous pouvez consulter le site du FIG à l'adresse suivante : <http://www.fig.saint-die-des-vosges.fr/>

Les Rendez-vous de l'histoire de Blois se déroulent du 10 au 14 octobre 2018 autour du thème "La puissance des images ". Le site de la manifestation est accessible à l'adresse suivante : <http://www.rdv-histoire.com/>

Le Festival de l'Histoire de l'Art (FHA) se tiendra du 7 au 9 juin 2019 à Fontainebleau. Le thème retenu est « *Le peuple et les pays nordiques* ». Vous pouvez consulter le site du FHA à l'adresse suivante : <http://festivaldelhistoiredelart.com/>

VI INSPECTIONS

Pour rappel depuis l'an passé les rendez-vous de carrière aux échelons 6, 8 et 9 se sont substitués aux anciennes inspections dans le cadre de la mise en œuvre du PPCR. Vous pourrez retrouver un guide de l'entretien de carrière à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-carriere-mode-emploi.html>

Disponible auprès de votre secrétariat, un courriel académique envoyé dans les établissements détaille également les pièces susceptibles d'être fournies. Une procédure similaire est également mise en place depuis l'an passé pour les professeurs contractuels. Enfin, des accompagnements individuels ou collectifs peuvent être menés en dehors de ces entretiens de carrière.

Une carte des zones d'inspections est disponible dans la rubrique "inspection" du site disciplinaire : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/hgemc/tags/inspection>

Les inspecteurs d'académie
Inspecteurs pédagogiques régionaux
Histoire-géographie

CASSOU Thierry, ICHER François, MARTY Cédric et VERGEZ Fabien